YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2006

DELIBERATION N° 2006/11/1149

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en raison de la dissolution d'une association à caractère social, le Secours Populaire est plus fréquemment sollicité pour apporter son aide à des Yerrois en difficulté,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours Populaire Français,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 29-11-06
et de la publication le 30-11-06
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)